

### Réunion d'information FDVA

Francheville Jeudi 30 janvier 2025

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES69



## Points abordés

1. Présentation du service

2. Présentation de la campagne FDVA2025

3. Questions



## 1. Présentation des missions du SDJES 69



## Le SDJES69: ses missions Jeunesse

- Accueil collectifs de mineurs (ACM): déclaration, réglementation et contrôles sur site. Rôle de police administrative.
- Continuité éducative: Suivi des projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des Plans Mercredi
- Mobilité européenne et internationale
- Information Jeunesse
- Soutien financier des projets de jeunes (Politiques partenariales locales, Bop163)



## Le SDJES69: ses missions Engagement

- Service national universel (SNU)
- Service civique
- Agrément Jeunesse Éducation Populaire (Jep)
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)
- Postes Fonjep
- Guid'Asso



## Le SDJES69: ses missions Sports

- Développement des pratiques sportives et politiques publiques du Sport – Plans Savoir rouler à vélo, Aisance aquatique, 30min d'activité physiques quotidiennes...
- Aide à l'emploi et à la formation des métiers du sport (ANS, Sésame...)
- Financement des équipements sportifs Autorisation des manifestations sportives
- Délivrance des cartes professionnelles d'éducateurs des activités physiques et sportives (EAPS)
- Contrôle des établissements d'activité physique et sportive (EAPS).
   Rôle de police administrative
- Équivalence et reconnaissance des diplômes étrangers (Arquedi)



## 2. Campagne FDVA 2025

SDJES69



## Fonds pour le développement de la vie associative: FDVA

#### FDVA1: Formation des bénévoles

- La note régionale s'applique dans le Rhône
- Le FDVA1 ne concerne pas les associations sportives
- Au minimum 8 personnes et maximum 25 personnes par session de formation
- 500€ par jour et un maximum de 5 jours financés
- 3 actions maximum possibles
- Financement pluriannuel possible mais implique une progression dans la formation, et non pas la même formation pendant 3 ans

Le Compte Asso : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/</a> Dossiers à déposer avant le 19 février 2025

Toutes les infos sont ici : <a href="https://www.ac-lyon.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva-124112">https://www.ac-lyon.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva-124112</a>

124112



## Quelques principes généraux du FDVA2 :

- Les demandes doivent bénéficier au plus grand nombre dans une logique d'aller vers, de mixité des publics, d'inclusion
- La demande de subvention doit avoir un effet levier pour l'action envisagée (sans la subvention, le projet est compromis)
- Les demandes des clubs sportifs : les pratiques sportives sont un moyen, pas une fin
- Un dossier = un projet = une demande

SDJES69



## Rappels des points importants de la note départementale du FDVA2 :

- Priorité donnée aux associations qui emploient jusqu'à 2 ETP ainsi qu'aux associations en charge de l'accompagnement
- Respect du tronc commun d'agrément (TCA) et du contrat d'engagement républicain (CER)
- Le budget de la demande doit être équilibré
- La demande s'inscrit dans une fourchette de 1000€ à 5000€

SDJES69 10



## FDVA 2 Fonctionnement Global ou Projet innovant

#### Fonctionnement global

- L'effet levier doit être significatif
- Demande au nom du fonctionnement global de l'association, donc plutôt pour les petites associations ou les associations émergentes
- La demande de subvention ne doit pas dépasser 50% du budget total de fonctionnement
- Il ne peut s'agir d'une subvention d'équilibre venant compenser des difficultés de gestion

#### **Projet innovant**

- Action nouvelle
- L'effet levier doit être significatif
- La demande de subvention ne doit pas dépasser 80% du budget total de l'action

SDJES69 11



## Retour sur 2024 Champs d'intervention (déclaratif)

Champ d'intervention	Financés	Instruits
CULTURE	22%	25%
DÉFENSE DES DROITS	3%	2%
ENVIRONNEMENT	4%	4%
FORMATION ET ÉDUCATION	6%	5%
JEP	7%	7%
LOISIRS VIE SOCIALE	9%	9%
SANTÉ	4%	3%
SOCIAL ET SOLIDARITÉ	27%	21%
SPORT	18%	24%
Total général	100%	100%

SDJES69 12



### Le Compte asso

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/

Dossiers à déposer avant le 19 février 2025

Code FDVA1, Formation des bénévoles : 325 Code FDVA2, fonctionnement/projet innovant : 539

- Tous les documents doivent être déposés au format PDF
- Si vous avez reçu une subvention en 2024, remplissez d'abord le compte rendu financier en utilisant le numéro de dossier 2024 : 24-123456 par exemple

Dans tous les cas, retenez l'ordre des opérations :

- 1. Je mets à jour les informations administratives de mon association ;
- 2. Le cas échéant, je remplis le compte rendu financier à partir de son numéro de dossier, 24-123456 par exemple
- 3. Je saisis la demande 2025 en enregistrant bien à chaque étape

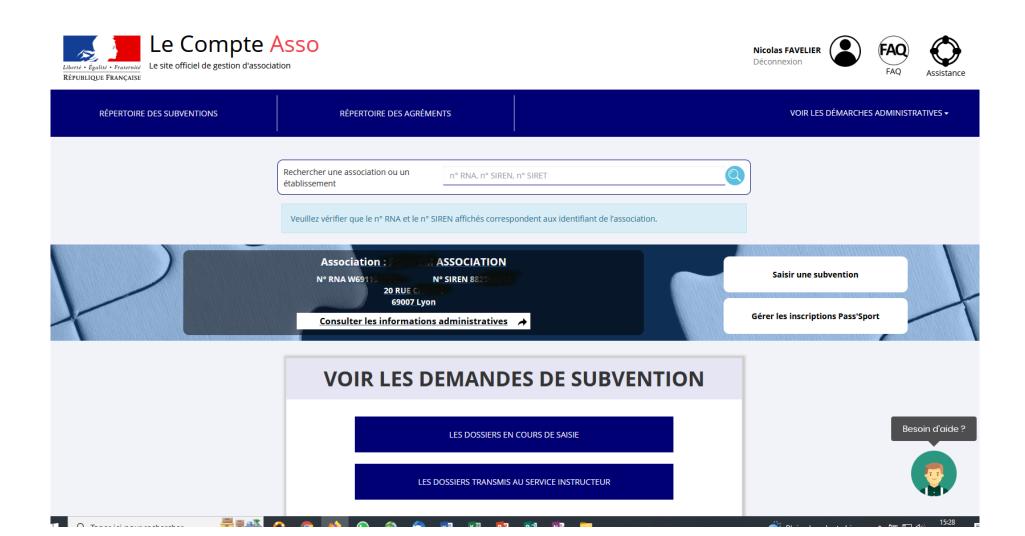


Le compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/





### Le Compte Asso : Page d'accueil





### Demander une subvention en 5 étapes :



- 1. Sélectionner la subvention
- 2. Sélectionner le demandeur (votre association)
- 3. Pièces justificatives
- 4. Description des projets
- 5. Attestation et envoi au service instructeur



Contact: Nicolas Favelier nicolas.favelier@ac-lyon.fr +33.6.16.63.90.67 sdjes69.fdva@ac-lyon.fr sdjes69.vieassociative@ac-lyon.fr



# 4. Merci de votre attention. À vos questions!